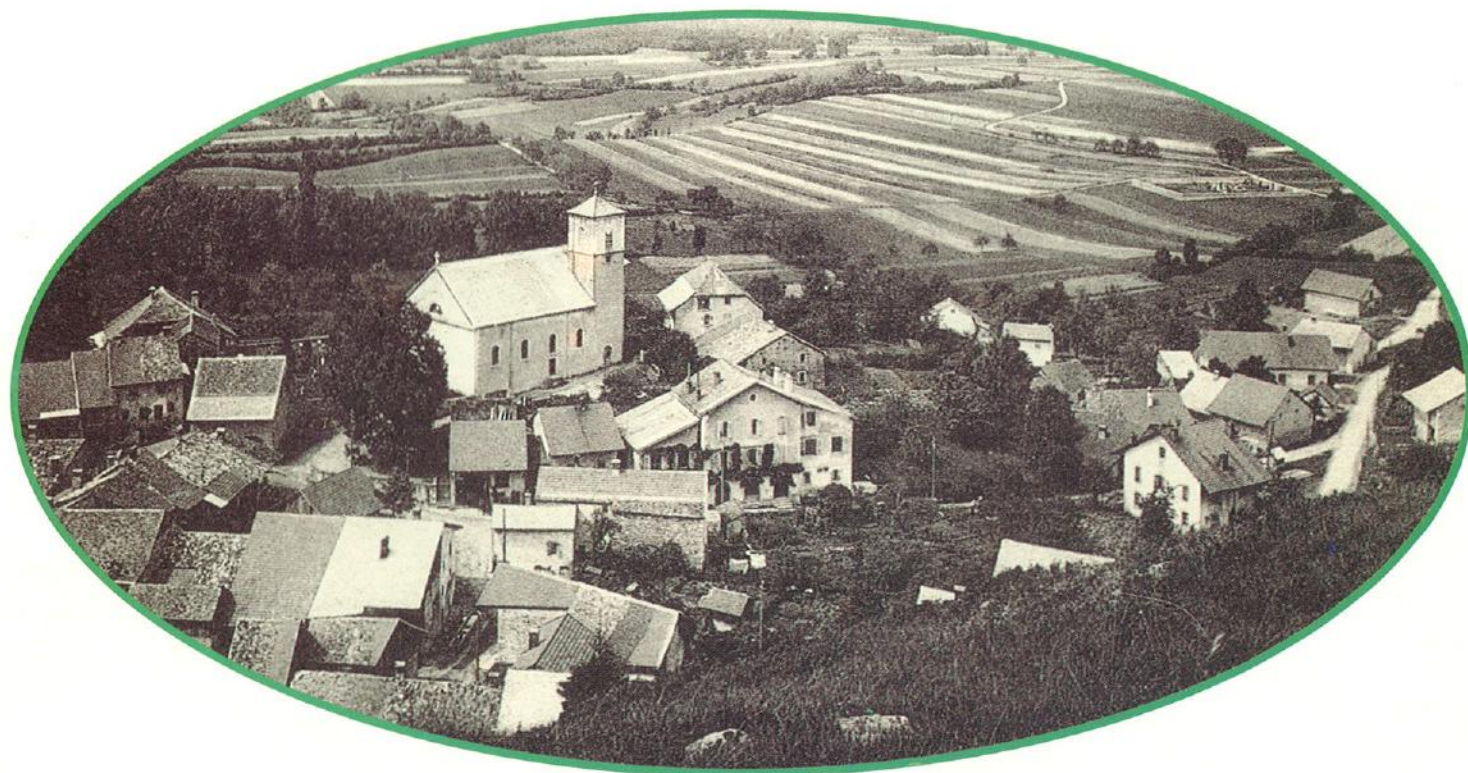




LE LYAUD

notre village



ÉCOLE MATERNELLE ARMOY-LE LYAUD

Les effectifs de rentrée pour la maternelle étant en surcharge, tous les enfants de 3 ans ne pourront être scolarisés cette année et seront inscrits sur liste d'attente.

Compte tenu du nombre important des pré-inscriptions (24), les inscriptions définitives seront faites en fonction des dates de naissances et des places disponibles pour les petites sections, la semaine précédant la rentrée (des inscriptions peuvent avoir lieu pendant les vacances pour les nouveaux arrivants)

L'école maternelle comporte deux classes, donc un maximum de 60 places, pour les 3 sections de maternelle. Il n'est pas possible d'envisager pour cette année l'ouverture d'une 3^e classe, les postes budgétaires étant distribués au niveau académique, (maires et directeurs d'école ne décident rien), et requérant pour la maternelle au moins une douzaine d'enfants sur liste d'attente. Il y en a 7 à ce jour.

L'école maternelle d'Allinges, qui bénéficiera d'une ouverture de classe à la rentrée propose des places pour ces enfants. Ceux-ci seront prioritaires pour une inscription en moyenne section, en septembre 1999, à l'école maternelle du Lyaud.

Patience donc, pour une année, une ouverture de 3^e classe pourra peut-être s'envisager pour 1999, la capacité d'accueil du groupe scolaire étant largement suffisante.

En outre, il faut rappeler qu'il n'appartient pas à la municipalité de procéder aux inscriptions des élèves, et qu'il n'est pas non plus en son pouvoir de décider d'une ouverture de classe, cette décision relevant de l'Inspection Académique.

La Directrice de l'école maternelle.

CHAPITEAU COMMUNAL

Conditions de location

- Description du matériel :

1 tente entoilage PVC - charpente tubulaire galvanisée 40 m²

La délibération du Conseil Municipal en date du 6 octobre 1997 fixe les conditions de location du chapiteau communal décrit ci-dessus, comme suit :

- Prix de location : 500 F. pour une utilisation,
- Montant de la caution : 2 000 F.,
- **Utilisation exclusivement dans la commune par des personnes résidant dans la commune, ou par des associations locales,**
- Montage et démontage sous surveillance d'un employé du SIVOM Armoys-Le Lyaud,
- Calendrier d'utilisation : par ordre chronologique des demandes,
- **Passer obligatoirement au secrétariat de la mairie pour une demande de location.**

Le Mot du Maire

La réalisation et l'ouverture récente de notre Groupe Scolaire méritaient bien que l'on conçoive un numéro un peu spécial du bulletin municipal. En répondant à notre invitation le jour de l'inauguration, chacun a pu se rendre-compte du travail effectué. Les enfants ont apprécié leurs nouveaux locaux durant quelques semaines, et ont rapidement trouvé leurs repères dans cette école fonctionnelle, prête pour le troisième millénaire, et qui permet à notre village d'entrevoir l'avenir avec confiance.

Un grand chantier se termine, un autre va commencer : à la place de l'ancienne fruitière, huit logements locatifs seront réalisés par l'O.P.A.C., avec la création de locaux commerciaux. D'ores et déjà, les personnes intéressées par la location d'un logement peuvent déposer une demande en mairie.

Les réalisations se poursuivent avec l'aménagement du Champ Dunant et la construction, en septembre, de toilettes publiques. Pour les jeunes, le dossier du terrain de sport est prêt : aire de jeux, basket, handball, piste de rollers viendront compléter le complexe sportif actuel.

Comme vous pouvez le constater, beaucoup de projets dans notre commune, et beaucoup de travail pour la rentrée...

Notre ambition étant de rendre la vie de notre village toujours plus attrayante, je me permets de rappeler qu'il est absolument nécessaire que chacun (adultes, jeunes ou enfants) nous aide dans cette perspective en respectant les règles les plus élémentaires de civisme : respect de l'environnement et de la tranquillité du voisinage. Chaque concitoyen pourra ainsi continuer à vivre dans un cadre agréable et cordial.

Avant de vous laisser découvrir notre nouveau bulletin municipal, je souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances !

Votre Maire,
Marie-Paule ROQUIER

Comptes rendus

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 1998

Absents excusés : JACQUET Philippe, DETRAZ Jean-Claude, PERILLAT Gérard

En début de séance, Madame le Maire évoque les grandes lignes des projets 1998 et rappelle l'importance d'un travail en étroite collaboration de toutes les commissions municipales.

URBANISME

Le Conseil étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Certificat d'urbanisme :

LAGNIEN Gaston - Section AI n° 454-456 "La Perrière Ouest", avis favorable pour une villa

Permis de construire :

GIPPA Guy - Section AC n° 3,4,5,6,175,176,177 "Les Jossières" - construction neuve : avis favorable

Déclarations de travaux :

ROQUIER Claude - Section AD n°115,116,117 "Les Cordons" - construction d'un abri véhicule : avis favorable.

DETRAZ Roger - Section AL n° 15,16,17 - pose de 2 vélux : avis favorable

Nota :

Les avis émis par la municipalité ne sont pas décisifs. Les dossiers sont transmis à la Direction Départementale de l'Équipement qui est chargée de les instruire et de statuer sur les demandes en fonction du Règlement National d'Urbanisme.

HANGAR COMMUNAL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le danger que représente le hangar communal du fait de son mauvais état. Elle explique que la Commune d'Armoiy a accepté le transfert du matériel dans leurs propres locaux communaux dans l'attente d'une structure intercommunale, dans le cadre du SIVOM Armoiy - Le Lyaud. A l'unanimité, le Conseil décide la démolition de l'actuel hangar trop vétuste.

RÉHABILITATION DU SITE DE L'ANCIENNE FRUITIÈRE

Le Conseil Municipal décide de confier à l'OPAC la réalisation d'une étude pour l'aménagement du site de l'ancienne fruitière.

INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de verser l'indemnité due au Percepteur, soit 2 451 F.

ADHÉSION DÉCHETTERIE D'ALLINGES

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la

nouvelle convention régissant l'utilisation de la déchetterie située à Macheron. Cette convention précise que les communes d'Allinges et d'Orcier donnent leur accord à l'adhésion définitive de la commune du Lyaud à la déchetterie, dès le 1^{er} janvier 1998, pour une durée indéterminée. La participation aux frais d'investissement est de 87 720,44 F (calcul effectué au prorata du nombre d'habitants).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les termes de la dite convention.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 1998

Absent excusé : JACQUET Philippe

URBANISME

Le Conseil étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Permis de construire :

MOTOT Yves - section AD n° 280-584 "Les Devants" (construction neuve) avis favorable

BARONE Roger - section AK n°176 "Trossy" (agrandissement d'une habitation) : avis favorable.

Nota : les avis émis par la municipalité ne sont pas décisifs. Les dossiers sont transmis à la Direction Départementale de l'Équipement qui est chargée de les instruire et de statuer sur les demandes en fonction du Règlement National d'Urbanisme.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE :

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'acquisition de l'immeuble situé au Chef-lieu, section AB n° 606 et 546, et autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour une acquisition à l'amiable, après consultation requise de l'Administration des Domaines.

PRIX DE L'EAU

Le Conseil Municipal se prononce majoritairement pour le maintien du prix du mètre-cube d'eau à 5,90 F, pour les consommations enregistrées de mars 1998 à février 1999 (hors redevance Agence de Bassin et Fonds National d'Adduction d'Eau).

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal se prononce pour le maintien de la prime de fin d'année fixée par délibération du 4 novembre 1991. Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la réussite au concours de rédacteur territorial de Christine DUMONT, et la félicite. En conséquence, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité, pour la transformation du poste actuel de secrétariat, en un poste de rédacteur territorial.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 1998

Absent excusé (raison professionnelle) : Philippe JACQUET

URBANISME :

Le Conseil étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Demandes de certificats d'urbanisme :

DEVILLE Roger - AE 13 "Les Bois d'en Bas" : avis favorable sur partie côté chemin des Vallières

DETRY Aimé - AB 433-434 "Les Derrys" avis favorable sur lots A.B.C. + servitude sur lot A à conserver.

DEAGE Rosa - AB 431 "Les Derrys" avis défavorable (largeur insuffisante)

DEAGE Rosa - AB 431 p.432 "Les Derrys" avis favorable DUBOULOZ-MONET Gaston - AB 433-434 "Les Derrys" avis favorable sur lot C

DUCHENE Chantal - AE 448-450 "Les Bois d'en Bas" avis favorable avec réserves : terrain situé sur le tracé de l'A 400. Les poteaux EDF supplémentaires nécessaires pour une extension seront à la charge du pétitionnaire.

DUCHENE Noël - AE 460-462 "Les Cruets" avis favorable

D'ANGELO Marie-Thérèse - AC 359-362 "La Capite" avis favorable (renouvellement)

FILLON Raymond - AC 360-362-363 "La Capite" avis favorable (renouvellement)

DEBRAS Marcelle (succession) - AB 422-423-461-502-508 "Les Derrys" avis favorable sous réserve du raccordement au réseau d'assainissement. Electricité : un poste EDF sera sans doute à prévoir (à la charge du pétitionnaire).

Demandes de permis de construire :

COMTE Michel - AE 500-502-504 "Les Cruets" (véranda) avis favorable

DEGENEVE Christian - AI 426 "La Combe" (construction neuve) avis favorable

PAGNEUX/COUCHE - AE 212-213-216 "Les Rierets" (garage) avis favorable

ISABELLA Gilles - AC lotissement "Les Jossières" (construction neuve) avis favorable

BOURGEOIS Thierry - AC lotissement "Les Jossières" (modificatif P.C.) avis favorable

Déclarations de travaux :

BOUVET Gilbert - AE 226-223 "Les Bois d'en Bas" (toiture + 2 vélux) avis favorable

RUAUD Benoît - AB 530 "Chef-lieu" (abri citerne) avis favorable

BERLY Yannick - AB 87 "Chef-lieu" (4 vélux) avis favorable

NEPLAZ Roland - AB 390 "Chef-lieu" (couverture poulailler) avis favorable

Nota : les avis émis par la municipalité ne sont pas décisifs. Les dossiers sont transmis à la Direction Départementale de l'Équipement qui est chargée de les instruire et de statuer sur les demandes, en fonction du Règlement National d'Urbanisme.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Conseil Municipal arrête le projet de Plan

d'Occupation des Sols de la commune qui sera communiqué aux services associés pour avis.

VOTE DES SUBVENTIONS 1998

Pour 1998, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

Association Prisonniers de Guerre	300 F
L'Echo du Haut-Chablais	7 000 F
Association Parents Elèves Armoiy-Le Lyaud	5 500 F
Association Sportive ARMOY/LE LYAUD	5 000 F
UFOVAL	600 F
Tennis Club	3 300 F
ADMR	2 300 F
Association Gouttes de Vie	1 500 F
Foyer Culturel ARMOY/LE LYAUD	3 000 F
Association Parents Enfants Inadaptés de Thonon et du Chablais	1 000 F
Mission Locale	1 000 F

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 1998

Rappel des taux de 1997

TH : 14,30% - FB : 7,22% - PNB : 34,65 %

TP : 14,30 %

Pour 1998, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 5 % les taux d'imposition, à l'exception du taux de la taxe professionnelle qui reste inchangé.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Le Conseil Municipal examine et approuve les budgets primitifs qui s'équilibrent comme suit :

Budget principal :

Section de fonctionnement : 3 935 500 F

Section d'investissement : 1 727 000 F

Budget Eau - Assainissement :

Section d'exploitation : 699 120 F

Section d'investissement : 486 120 F

Budget CCAS

Section de fonctionnement : 46 500 F

S.I.D.D.I.S.T.

Madame le Maire donne la parole à M. Hubert DUBOULOZ qui présente les comptes du SIDDIST, et informe le Conseil que la participation de la commune pour 1998 sera de 119 712 F. Le Conseil Municipal se prononce contre le principe de fiscalisation pour 1998.

AMÉNAGEMENT DU CHAMP DUNAND

Le Conseil décide la construction de sanitaires sur le Champ Dunand et confie à M. VAGNON, architecte, la mission de conception et de maîtrise d'oeuvre.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI 1998

Absent excusé : JACQUET Philippe

En début de séance, Mme BAPTENDIER présente au Conseil le résultat des études hydrogéologiques de l'ancienne décharge municipale. Les sources de contamination du Voua sont les lixiviats de la décharge, les égouts du chef-lieu, et la Ravine qui collecte également des eaux issues d'assainissement autonome de quelques habitations. Il sera nécessaire, dans l'avenir, de détourner la Ravine et de raccorder les égouts à une STEP. Dans l'immédiat, la commune interviendra sur l'impact de l'ancienne décharge en étudiant et en mettant en oeuvre un système d'imperméabilisation du site par l'apport de matériaux argileux ou par la pose d'un matériau de type géotextile.

URBANISME :

Le Conseil étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Demandes de certificats d'urbanisme :

VAILLY Jean - "Les Rierets" AE n°425 p - 428 p, avis favorable
 VAILLY Jean - "Les Rierets" AE n°425-426, avis favorable
 DEVILLE Lucette "Les Rierets" AE n°426 p - 428, avis favorable
 VAILLY Jean "Les Rierets" AE 632-630, avis favorable
 BASTARD François Robert "Crêt à Favre" AD n°16, avis favorable
 BOSSUS Germaine "Les Bois d'en haut" AE n° 558 avis favorable pour une habitation

Demandes de permis de construire :

KEMPF Thierry "La Cau" AI n°365-367 (agrandissement habitation) avis favorable
 RINGOT Eric "La Capite" AC n°109p-110p (construction neuve) avis favorable
 DUDING Patrick "La Perrière Ouest" AI n°454-456 (construction neuve) avis favorable

Déclarations de travaux :

CORNIER Pierre "Les Jossières" AC n°274-281 (abri agricole) avis favorable
 DEVILLE André Chef-lieu AB n°567-609 (transformation café) avis favorable
 LACROIX Philippe "Les Jossières" AC n°328-331 (construction piscine) avis favorable
 BRON-FONTANAZ Thierry "Les Bois d'en Bas" AE n° 553 (construction d'un abri). La surface de l'abri étant supérieure à 20 m², une demande de permis de construire est nécessaire.

DIVERS :

Elections des administrateurs des Centres Régionaux de la Propriété Forestière. M. BEL André a été désigné comme membre de la commission communale chargée d'établir la liste électorale.

Aires d'accueil des gens du voyage : le Conseil est, dans l'état actuel du projet, défavorable à la participation de

la commune à un SIVU constitué pour l'accueil des gens du voyage, les éléments logistiques et financiers étant inconnus. La municipalité ne pourra se prononcer définitivement qu'après avoir des informations plus précises sur le projet.

Indemnité représentative de logement des instituteurs pour 1997: le Conseil Municipal donne un avis favorable à une augmentation de 2,92 %

Sacs en polyéthylène pour la collecte des ordures ménagères : le Conseil décide de maintenir son adhésion au groupement d'achat des communes du Chablais.

Déchetterie : Mrs MOUCHE Gérard et PERILLAT Gérard sont désignés pour représenter la commune de LE LYAUD dans le groupe de travail qui sera constitué pour le suivi de cette structure intercommunale.

Subvention Tour du Chablais : le Conseil décide d'allouer la somme de 500 F au SIVOM du Bas-Chablais pour l'organisation du Tour du Chablais.

Ancienne décharge municipale : le Conseil décide de solliciter l'aide du Conseil Régional pour financer en partie, les études hydrogéologiques.

Acquisition foncière (section AB n°618 - DEAGE Georges), le Conseil autorise Mme le Maire à signer, au nom de la commune, l'acte à intervenir, qui sera contracté en l'étude de M^e SEVAZ, notaire à THONON-LES-BAINS.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 1998

URBANISME :

Le Conseil étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Demandes de certificats d'urbanisme :

DEVILLE Gisèle - B 631 "La Glière" avis favorable
 DEVILLE Gisèle - B 645-646-648-650 "La Glière" avis favorable
 DEVILLE Jean-Louis - AC 349-354 "Les Jossières" avis favorable
 FAVRAT Claude - AC 238-239-241-242 "La Perrière" avis favorable
 MOUCHET Françoise - AH 72 "Les Vallières" avis défavorable
 COTE Gaston - AB 338-339-340 «Chef Lieu» avis favorable
 JORDAN Bernadette - C 1026-1028-1029 "Trois partieux" avis favorable

Demandes de permis de construire :

Commune de LE LYAUD- AB 507 «Chef-lieu» avis favorable pour la construction de toilettes publiques (Champ DUNANT)

Déclarations de travaux :

POMMERY Richard - B 181 "Les Bois d'en Bas" (abri de jardin) avis favorable
 CHOUTOCK Claire - AI 207-208 "Les Scieries" (jardin d'hiver) avis favorable

Nota : les avis émis par la municipalité ne sont pas décisifs. Les dossiers sont transmis à la Direction

Départementale de l'Équipement qui est chargée de les instruire et de statuer sur les demandes, en fonction du Règlement National d'Urbanisme.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS :

Le Conseil Municipal adopte les Comptes Administratifs qui se résument ainsi :

Budget principal :

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 888 885,12
Recettes	4 167 897,64
Section d'investissement	
Dépenses	479 357,79
Recettes	478 051,56
Résultat de clôture	
Excédent	2 277 706,29
Restes à réaliser	260 000,00

Budget Eau et Assainissement

Section d'exploitation	
Dépenses	272 535,51
Recettes	595 381,44
Section d'investissement	
Dépenses	241 513,43

Recettes	208 524,32
Résultat de clôture	
Excédent	289 856,82
Restes à réaliser	49 000,00

RÉHABILITATION DE L'EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE FRUITIÈRE :

Après avoir pris connaissance de l'esquisse réalisée par Monsieur VAGNON, architecte, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le projet de construction d'un immeuble comprenant 8 logements locatifs et 2 arcades commerciales, qui sera réalisé par l'OPAC.

DIVERS :

Suite à la demande de l'A.S. ARMOY-LE LYAUD, le Conseil Municipal décide de reconduire sa participation à la fête de l'Été en finançant le feu d'artifice dans la limite de 6 000 F TTC.

La municipalité remercie la Batterie-Fanfare pour la mise à disposition de la salle de musique pendant la construction du groupe scolaire.

Les travaux promis de réhabilitation (verre anti-effraction et revêtement mural) seront effectués prochainement.

L'Association des Parents d'Elèves Le Lyaud - Armoay

Encore une fois, les sollicitations furent nombreuses, et l'ensemble du Comité remercie très vivement tous les parents et amis qui soutiennent et participent aux différentes manifestations organisées. Car rappelons que l'APÉ a pour fonction de financer les projets scolaires ou extra-scolaires mais ne les organise pas.

Quelques chiffres pour cette année scolaire :

• Recettes 76 000 F • Dépenses 54 000 F
 Une somme avoisinant 20 000 F va également être allouée afin de permettre d'équiper la salle de gymnastique et d'installer une sonorisation dans la salle de motricité des classes maternelles.
 Les bénéfices perçus à l'occasion de la fête de fin d'année organisée le 20 juin 1998 conjointement

avec l'ensemble du corps enseignant sont destinés eux aussi à l'équipement du groupe scolaire.

Les activités réalisées :

maternelle : sorties et activités diverses + achat de matériel
 CP/CE1 et CE1/CE2 : sorties "nature"
 CE2/CM1 : Voyage aux Châteaux de la Loire
 CM1/CM2 : piscine

L'assemblée générale se tiendra en septembre prochain et nous espérons que vous serez nombreux à répondre "présents" à cette soirée.

Encore merci à tous pour votre soutien aux membres du Comité pour leur efficacité et bonnes vacances !

fillion presse & services

presse tabac loto photo
 librairie papeterie

imprimerie point services
 photocopies tampons...

ROUTE DE NOYER • ALLINGES • TÉL. 04 50 73 98 58 • FAX 04 50 73 98 61

Gestion financière

BUDGET PRINCIPAL - Compte Administratif 1997

1 - Balance générale

(en francs)

Section de fonctionnement			
dépenses	1 888 885,12	recettes	4 167 897,64
Section d'investissement			
dépenses	479 357,79	recettes	478 051,56 F
Résultat de clôture	excédent	2 277 706,29	
Reste à réaliser		260 000,00	
Résultat global	excédent	2 017 706,29	

II - Détail

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses (1 888 885,12)

• Achat matériel non stocké et fournitures	167 729,92
dont :	
achat matériel divers	4 089,54
frais d'électricité	96 411,81
combustible	30 224,90
fournitures d'entretien	4 380,46
petits équipements	6 947,38
sacs ordures ménagères	13 714,28
fournitures administratives	11 961,55
• Services extérieurs	85 841,64
dont :	
prestations de services	5 025,00
locations mobilières	307,28
entretien terrain	14 134,81
entretien bâtiments	10 971,33
entretien voies et réseaux	13 936,37
maintenance	11 303,78
prime d'assurance	23 579,06
études et recherches	4 221,00
documentation générale	2 363,01
frais bancaires	7,76
• Autres services extérieurs	160 994,78
dont :	
rémunér. personnel extérieur	19 650,00
indemnité comptable	2 264,73
honoraires	11 063,72
annonces insertions	36 059,40
fêtes et cérémonies	38 993,17
voyages et dépts - réception	12 755,00
affranchissements	4 862,50
télécommunications	7 185,74
cotisations diverses	8 162,20
gardiennage	19 998,52
• Impôts et taxes	45 356,00
• Charges de personnel	155 173,90
• Indemnités élus	102 531,36
• Contingents et Participations	1 061 331,46
dont :	
aide sociale	50 934,00

service incendie	113 189,00
SIVOM Arroy/Le Iyraud	821 545,00
déchetterie Allinges	32 363,46
CCAS	10 850,00
subventions aux associations	32 450,00
• Charges d'intérêts	109 918,30

Recettes (4 167 897,64).

vente coupes de bois	302 589,50
concessions cimetière	5 600,00
remboursement assurance	598,18
impôts locaux	917 292,00
taxe sur l'électricité	97 743,64
droits licence débits de boissons	448,00
droits de mutation	133 524,84
permis de chasser	506,00
D.G.F.	696 968,00
dotation élu local	12 739,00
fonds genevois	191 689,00
participation Etat	1 218,10
fonds départemental de la T.P	45 858,00
compensation T.P	47 946,00
subvention fiscale exo. T.P	1 632,00
fonds nat. de péréquation T.P.	5 108,00
particip. assur.pour chapiteau	54 000,00
locations	42 000,00
rembt rémunération	33 770,95
libéralités reçues	1 500,00
produits financiers	77,99
excédent antérieur	1 575 088,44

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses (479 357,79)

Remb. emprunts	138 945,41
Dépenses d'équipement	340 412,38

Recettes (478 051,56)

Excédent antérieur	10 914,56
E.C.T.V.A.	317 363,00
T.L.E.	36 574,00
Subvention du département	98 000,00
Amendes de police	15 200,00

Gestion financière

EAU ET ASSAINISSEMENT - Compte Administratif 1997

1 - Balance générale

(en francs)

Section d'exploitation	
dépenses	272 535,51
recettes	595 381,44
Section d'investissement	
dépenses	241 513,43
recettes	208 524,32
Résultat de clôture	excédent
	289 856,82
Reste à réaliser	49 000,00
Résultat global	excédent
	240 856,82

II - Détail

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses (272 535,51)

Achats et variation des stocks	5 509,99
dont :	
achat d'études, prestations	5 260,00
fournitures administratives	249,99
Autres charges externes	85 404,20
dont :	
entretien et réparations	53 709,20
études et recherches	31 695,00
Impôts et taxes	74 261,31
Intérêts des emprunts	57 749,69
Amortissements	49 610,32

Recettes (595 381,44)

vente d'eau	351 200,90
taxes et redevances	59 596,06
travaux	64 107,17
redevance eau/égouts	36 500,00
bonification intérêts SMDEA	3 519,31
excédent antérieur reporté	80 457,92

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses (241 513,43)

déficit antérieur reporté	158 914,00
remboursement emprunts	57 070,65
achat matériel	25 528,78

Recettes (208 524,32)

excédent d'exploitation capitalisé	158 914,00
amortissements	49 610,32

Les élections régionales et cantonales de mars 1998

Nombre d'inscrits : 700

ÉLECTIONS RÉGIONALES :

15 mars 1998

Nombre de votants	394
Nombre de suffrages exprimés	380

Résultats :

Liste CARLE (UDF-RPR)	130
Liste BORREL (Nouvelle majorité)	98
Liste MARTIN (FN)	36
Liste ROSAIN (Avec les jeunes)	24
Liste MICHALLET (Lutte ouvrière)	17
Liste VIGUIE (Les Ecologistes)	16
Liste ABEILLE (Renaissance Savoisienne)	15
Liste NATALE (Génération Ecologie)	12
Liste MAGNIN (Vivre en Rhône-Alpes)	11
Liste BAUDEQUIN (Demain la Hte-Savoie)	11
Liste BOUCHET (Hte-Savoie Proximité)	10

ÉLECTIONS CANTONALES

1^{er} tour : 15 mars 1998

Nombre de votants	413
Nombre de suffrages exprimés	388

Résultats

Frédéric ZORY (PS)	142
Brigitte FAITG (UDF)	100
Michelle ROCH-RIEM (Divers droite)	46
Maurice GUILLON (FN)	46
François FLORET (Divers droite)	38
Jean-Pierre BURNET (Les Verts)	16

ÉLECTIONS CANTONALES

2^e tour : 22 mars 1998

Nombre de votants	401
Nombre de suffrages exprimés	371

Résultats

Frédéric ZORY (PS)	214
Brigitte FAITG (UDF)	157

TAUX DE PARTICIPATION

	LE LYAUD	CANTON THONON-EST	HTE SAVOIE
Elections régionales	56,28 %	49,06 %	49,80 %
Elections cantonales (1 ^{er} tour)	59,00 %	49,56 %	
Elections cantonales (2 ^e tour)	57,28 %	48,45 %	

Inauguration du Groupe Scolaire Intercommunal

Armoy - Le Lyaud 27 Juin 1998

Allocution de Marie-Paule Roguier, Présidente du SIVOM Armoy-Le Lyaud Maire de Le Lyaud

Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Député, Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Conseillers Régionaux, Messieurs les Conseillers Généraux, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs,

Entourée de mon collègue, Maire d'Armoy, des membres syndicaux et de nos deux Conseils Municipaux, je suis heureuse et fière aujourd'hui de vous recevoir pour l'inauguration officielle du Groupe Scolaire Intercommunal et du giratoire qui complète cette réalisation. Cette école regroupe outre la section maternelle, la division primaire représentant six classes pour un effectif de 141 enfants sur une surface bâtie de 1800 m². Réalisation unique dans le canton et même dans le département.

Ce projet, qui n'a pas été simple à mener vous l'imaginez, a pour origine le regroupement pédagogique de nos deux écoles en 1985.

Très vite, les locaux sont devenus trop exigus et rapidement on passa de deux à trois classes primaires en place de la salle des fêtes de LE LYAUD et lorsqu'il a fallu en créer une quatrième ce fût le grand problème : où ?

En accord avec Monsieur l'inspecteur d'Académie et à titre tout à fait provisoire la Municipalité d'Armoy aménagea une classe dans les locaux de la Mairie sachant que la commune de LE LYAUD avait déposé un permis de construire sur sa commune pour un groupe uniquement primaire en 1992. La maternelle restant elle à Armoy.

Ce projet n'a pas pu aboutir par suite du passage d'une variante du tracé de l'autoroute A 400, le permis étant bloqué par un sursis à statuer. De nombreux échanges de courrier avec Monsieur le Préfet et les parlementaires ne donnèrent aucun résultat, amenant la démobilitation : départ d'enfants et par conséquent la fermeture de cette quatrième classe si difficilement tenue.

Il fallait réagir, les deux municipalités se concertè-

rent pour réfléchir et élaborer un projet global : maternelle, primaire en intercommunalité.

Fin 1994 la bonne nouvelle préfectorale arrivait, le terrain choisi réservé de LE LYAUD n'était plus sous l'emprise du schéma autoroutier, le projet pouvait voir le jour.

Aux changements de municipalité en 1995, élue Présidente du SIVOM, avec mon collègue d'ARMOY, le premier travail et la priorité furent de concrétiser l'achat des terrains réservés depuis 4 ans. La quatrième classe fut réouverte, avec l'accord amical de la Batterie Fanfare, dans leur salle de musique. Je les remercie chaleureusement pour leur compréhension. Un grand merci également au Comité Paroissial et plus particulièrement à Monsieur André CORNIER pour la mise à disposition de leur salle, à toutes les associations, communales et intercommunales. Ils ont tous compris l'enjeu important de cette réalisation.

Des contacts furent pris avec Monsieur DUBOSSON du C.A.U.E. entouré de Monsieur LEMAIRE et de Madame REYMOND qui montèrent l'avant projet en coopération avec les responsables municipaux, l'inspecteur d'Académie, les enseignants et suivirent cette étude jusqu'à l'appel d'offre. Je voudrais leur dire mes plus vifs remerciements pour leur compétence, leur disponibilité, la qualité de leur service, leur soutien et même leur patience...

La commission d'Appel d'Offres a retenu le Cabinet Philippe TORNIER de LYON, lauréat du Concours d'Architecte pour un chantier de 11,5 millions de francs et, si à l'unanimité, le côté fonctionnel a été adopté, l'aspect extérieur plutôt futuriste m'a posé personnellement quelques soucis au départ, rapidement estompés il est vrai.

Je voudrais profiter de cette tribune pour remercier publiquement Philippe TORNIER pour sa splendide réalisation, pour son professionnalisme, son efficacité, sa foi dans son œuvre et surtout la parfaite entente et coordination que nous avons eu tout au long des travaux. Il a réussi à marquer nos

communes d'une empreinte fort originale qui s'intègre avec bonheur dans notre espace et lui confère un cachet unique. Cet édifice confond joliment tradition et modernisme et montrera longtemps que le 20^e siècle avait aussi un style architectural humain et innovant.

Je souhaite que cette réalisation lui soit une référence dans sa vie professionnelle. Si l'architecte fut Lyonnais, les entreprises retenues pour la construction du groupe furent pour la plupart locales pour ne pas dire chablaisiennes. Mais, je laisserai le soin à mon collègue, Michel HYACINTHE, de vous présenter ces entreprises et le travail réalisé.

Un tel chantier ne va pas sans poser quelques problèmes : délais, coordination, etc... Problèmes toujours réglés dans le meilleur esprit et j'en profite pour remercier toutes les entreprises pour leur travail fourni et la qualité de leur service. Etant le relais sur le terrain de Philippe TORNIER, architecte, pour le plus grand bonheur de France Télécom...

Je voudrais vous donner quelques chiffres sur le coût total de cette opération soit 15 383 000 F. décomposé comme suit :

Achat du terrain : 1 500 000 F
Groupe Scolaire : 11 500 000 F
Frais divers et honoraires : 1 380 000 F

En ce qui concerne l'aménagement du giratoire, le coût total a été de 1 003 000 F subventionné à 80 % par le Conseil Général soit 701 860 F.

Cet important chantier dans nos communes ne pouvait être réalisé que grâce à un montage financier précis et rigoureux, l'intercommunalité permettant 10 % de subventions supplémentaires ajoutées au 55 % déjà accordées.

Merci à Monsieur le Président du Conseil Général pour son action en faveur de notre groupe scolaire, à sa collaboratrice Sylviane BAUD pour sa disponibilité et ses précieux conseils.

Merci plus spécialement à Monsieur Jean DENAIS, Conseiller Général, pour l'attention soutenue que vous avez toujours accordée aux dossiers que je vous ai présenté, et aux aides conséquentes qui en ont découlé : 2 530 000 F. en 1996 et 1 691 000 F. en 1997. J'en profite pour saluer notre nouveau Conseiller Général du Canton-Est, Frédéric ZORY, avec qui j'ai pris contact pour de nouveaux dossiers qui sont en bonne voie. Merci.

Une aide également significative de l'État (DGE) accordée en deux tranches 1 520 000 F. en 1996 et 600 083 F. en 1997 et j'en remercie Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet ainsi que les services de la Sous-Préfecture de THONON-LES-BAINS pour leur aide précieuse apportée au montage des dossiers.

Enfin, merci à mes collègues Maires qui ont bien

compris l'importance que représentait cette réalisation en milieu rural avec l'effort budgétaire du Conseil Général et de l'Etat pour notre groupe scolaire. L'intercommunalité est de plus en plus préconisée, je me félicite de l'avoir menée à bien, triomphant de l'esprit de clocher au profit de l'intérêt général tout en gardant chacun sa spécificité pour un projet impossible à conduire isolément en raison des nombreuses contraintes.

Travailler à des projets en commun, c'est savoir écouter, négocier, accepter qu'une commune puisse avoir des intérêts différents, c'est enfin trouver un compromis acceptable par tous et surtout par nos administrés car on ne construit pas l'intercommunalité pour faire bien, mais surtout pour répondre aux intérêts collectifs et je souhaite que les populations se sentent d'avantage concernées par ce phénomène nouveau.

Aussi, aujourd'hui, nous sommes particulièrement heureux de vous présenter le résultat obtenu, grâce à l'excellente coordination entre nos deux villages déjà bien impliqués dans l'intercommunalité puisqu'à ce jour tout le matériel et l'ensemble du personnel (5 employés, 2 ATSEM, 1 secrétaire et 1 agent d'entretien) sont déjà regroupés dans ce Syndicat, de même que de nombreuses associations sportives et culturelles.

Un merci particulier pour tous ceux qui ont suivi régulièrement les réunions de chantier, bien sûr, mon collègue Michel HYACINTHE, mais également mon premier adjoint Gérard MOUCHE et surtout Reynald G'STALTER remarquable pour son assiduité et son sérieux, sans oublier Thérèse CETTOUR-BARON. Que d'heures passées sur ce chantier !

Je ne voudrais pas oublier les secrétaires successives du SIVOM, Mireille qui prendra bientôt possession de ces nouveaux locaux et Christine, ma secrétaire. Je les remercie pour leur aide précieuse lors des moments difficiles. Enfin, un grand merci à tous ceux qui ont préparé cette manifestation aux groupes. Je voudrais revenir maintenant au plus important, la mise à disposition aux enfants et enseignants de locaux fonctionnels adaptés à l'école d'aujourd'hui dans un cadre de vie très agréable, à proximité des deux villages. Comme le rappelle ces deux toitures cintrées, l'une est orientée vers LE LYAUD, l'autre vers ARMOY. Ces toitures agissent comme un signal et invitent les deux communes à se rencontrer. Le porche d'entrée distribue l'accès des élèves vers les écoles maternelles et primaires. Passé le sas d'entrée maternelle, parents et enfants entrent dans l'espace accueil qui est largement ouvert sur le préau et la cour, bénéficiant d'un éclairage naturel. Les ateliers, le repos et la propreté sont accessibles depuis les salles

d'exercice. Chacune des classes est autonome de par son fonctionnement et recrée ainsi une unité de vie. Le local ATSEM se trouve au carrefour de ces espaces avec une liaison visuelle sur la salle de repos. Les deux classes bénéficient chacune d'un prolongement vers l'extérieur, la salle de motricité est indépendante, accessible depuis le hall et le préau. Sa forme et son volume en font un lieu différent des autres et offrent aux enfants un support à l'apprentissage de l'espace. Une deuxième propreté complète le dispositif dont la philosophie a été d'un fonctionnement simple et efficace, des espaces intérieurs variés, alliant un jeu de volume et de lumière, composés de circulations agréables largement éclairées.

C'est une même logique de conception qui concerne l'école primaire : les classes disposent de leur propre rangement et s'articulent deux à deux, reliées par un atelier commun, les sanitaires sont aux carrefours des espaces intérieurs et extérieurs. La salle plurivalente, de forme originale est éclairée par des ouvertures en partie NORD, de ce fait, elle est préservée des rayonnements solaires directs. Un mur sans ouverture pourra être équipé dans le futur, comme mur d'escalade.

A la jonction de la maternelle et de la primaire, entre les entrées des deux écoles se développent les espaces communs : la bibliothèque, la salle informatique, une classe non affectée, qui selon l'effectif sera modulable, ainsi que les bureaux de direction, local de service, salle des maîtres et locaux de stockage.

Un pôle cantine a été créé avec ses espaces associés, le bureau du SIVOM avec salle de réunion et également un logement indépendant. Globalement voici décrit le Groupe que vous visiterez tout à l'heure, la sécurité a été le souci majeur de cette réalisation tant intérieure qu'extérieure. Les divers

contrôles effectués l'attestent et pour parfaire encore ce souci constant, avec l'aide du Conseil Général et des Services de la DDE (que je remercie au passage), un giratoire a été créé à l'entrée du village associé à la pose de glissières de sécurité spéciales préservant les cours de récréation, complété par des barrières ciblant les enfants dans les passages protégés. De plus, pour améliorer encore le site et la sécurité, nous avons démoli le vétuste hangar communal qui sera réhabilité en espaces verts (aire d'attente pour les parents) complétés par un parking en premier niveau.

Je ne voudrais surtout pas oublier les enseignants. Je vous remercie d'avoir investi tant d'énergie, de savoir faire et de volonté dans votre métier si beau et si difficile. Votre tâche n'est pas seulement d'instruire, elle est aussi d'éduquer. Apprendre le respect d'autrui, la tolérance, la vie en société, former de futurs citoyens, transmettre le savoir d'une génération à l'autre n'a jamais été aussi difficile. Vous êtes le ciment qui contribue à préserver une cohésion sociale souvent menacée en cette fin de millénaire. Nous savons, bien, nous parents présents, que si nos enfants ont acquis de bonnes bases à l'école primaire, ils ont beaucoup plus de chance de réussir le reste de leur études, leur vie professionnelle, leur vie en général. Et, cette réussite c'est pour une bonne part à vous qu'ils la doivent.

Parents, Enfants, Enseignants, les communes de LE LYAUD et d'ARMOY vous offrent un outil d'études, un environnement exemplaire. Sachez en tirer le meilleur profit tout en respectant ces lieux. C'est notre vœu le plus cher.

Je laisse la parole à Michel, Vice Président, qui va vous parler de la partie technique de cet ensemble. Je vous remercie de votre attention.

CHANSON IMAGINÉE PAR LES ENFANTS DES CLASSES PRIMAIRES A L'OCCASION DE L'INAUGURATION

*Nos chers élus ont décidé
De construire une nouvelle école,
Les électeurs ont accepté,
L'école sera prête pour janvier.*

*Les maçons sont venus
Avec leur grande grue
Avec leur bulldozer
Ils ont creusé la terre.*

*La bétonnière ne s'arrête plus,
Les murs montent de plus en plus,
L'école ressemble à un bateau,
Qui ne naviguera pas sur l'eau.*

*Déjà la fin janvier,
N'en sont qu'à la moitié,
Tout doit être retardé,
Y'a plus qu'à patienter.*

*Ils ont commandé les pinceaux,
La colle, la moquette, la peinture,
Les papiers peints et la lazure,
Ils vont enfin finir les travaux.*

*Dans un très grand carton,
Nous mettons les crayons,
Embarquons le tableau,
Et aussi les stylos.*

*Dans notre nouveau groupe scolaire,
On a posé les étagères,
Et puis rangé les dictionnaires,
Les feutres, les règles et les équerres.*

*Nous sommes tous rassemblés,
Pour la prochaine rentrée,
Maîtres, enfants et parents,
Sont tous vraiment contents...*

27 juin 1998



Avant le début du chantier...



Les écoliers également de la fête



Les Lyaudins se sont déplacés en masse

*Groupe scolaire
Intercommunal
Armoy
Le Lyaud*



*Inauguration
27 Juin 1998
en photos...*

M. Le Sous-Préfet coupe le ruban inaugural



La Batterie Fanfare était de service...



Les personnalités officielles entourent les deux maires



Inauguration du Groupe Scolaire Intercommunal Armoy - Le Lyaud 27 Juin 1998

Allocution de Michel Hyacinthe, Vice-Président du SIVOM Armoy-Le Lyaud Maire d'Armoy

Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Député, Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Conseillers Généraux, Mesdames et Messieurs les Représentants des différentes administrations. Mesdames, Messieurs les Maires, Chers amis,

Etant du bâtiment, je saurais résumer, car ne dit-on pas que les grands discours font des petites journées ! Après 16 mois de travaux, c'est aujourd'hui le jour des remerciements, remerciements qui viennent d'être formulés par ma collègue et que je renouvelle en mon nom personnel. C'est aussi en mon nom personnel et celui des membres du Comité Syndical que je voudrais remercier quelqu'un en particulier qui pendant la durée de cette construction a assuré tout l'administratif de cette opération. En changeant pas moins de 3 fois de secrétaire pendant cette période reconnaissez que ce n'est pas évident. Merci Marie-Paule !

Je vais vous citer quelques chiffres parlant, mais avant je tiens à énumérer toutes les entreprises quasiment locales qui ont mis leur savoir faire dans cette construction. Tout s'est relativement bien passé, il est vrai que certaines se sont un peu fait tirer les oreilles, mais cela c'est le bâtiment : "je t'attends, tu m'attends et pendant ce temps... tout le monde attend". Bravo à tous les employeurs, responsables de chantiers, salariés...

Nous avons donc confié ce projet, après concours où nous avons eu pas moins de 37 candidats, à M. Philippe TORNIER de Lyon qui est un haut-savoyard et même chablaisien de pure souche, assisté des bureaux d'études MATTE de Villeurbanne et COCHONNET de Lyon, du bureau de contrôle ALPES CONTROLES M. GAMBIER de Sciez

Coordination sécurité : M. Jean-Pierre FRICK de Thonon
Terrassement V.R.D. : Entreprise MEYNET de Champanges
Gros œuvre, Maçonnerie : Entreprise GILETTO d'Amphion
Charpente bois : Entreprise FAVRAT d'Orcier
Couverture, Zinguerie : Entreprise PLANTAZ de St Pierre-en-Faucigny
Vitrerie, Menuiserie Extérieure : Entreprise QUILLOT de Bellegarde
Menuiserie Intérieure : Entreprise ALPIBOIS d'Orcier
Cloisons, doublages, plafonds suspendus : SRPC d'Annemasse
Peintures : Entreprise BONDAZ de Thonon
Carrelage, Faïence : Entreprise BOUJON d'Anthy
Sols minces, soples : SOLS CONFORT d'Anthy
Serrurerie : MERMET-PELLET de Perrignier
Plomberie, sanitaires : Entreprise MEYRIER de Thonon
Chauffage : Les Enfants de J.-P. FILLON de Le Lyaud.

Quelques chiffres concernant cette réalisation :
C'est déjà l'achat de 8 300 m² de terrain appartenant à 4 pro-

priétaires, c'est aussi 1 880 m² de surface au sol de construction, 2 660 m² de toiture, 1 040 m³ de béton, 22 tonnes d'armature métallique, 1 160 m² de dallage hors carrelage, 1 530 m² d'enduit de façade, c'est encore 3 kilomètres de tubes électriques multipliés par 4 fils = 12 kilomètres, plus 16 kilomètres de câbles pour les différentes alimentations qui sortent au nombre de 383 unités (bonjour les ampoules) + 46 blocs de secours.

J'aurais peut-être dû commencer par les VRD car effectivement, là aussi cela représente pas mal de travail :

- 2 170 m³ de décapage des terres végétales sur 6 200 m²
- 1750 m³ de terrassement en pleine masse
- 3 000 m³ d'épandage de déblais et terre végétale
- 2 250 m² de surface d'enrobé.

Tous ces chiffres pour vous dire notre satisfaction dans cette réalisation sans occulter le travail sérieux des autres entreprises.

Pour nous élus, ceci représente pas moins de 62 réunions de chantier, plus les réunions du Comité Syndical pour entériner les choix et prendre les décisions. Nous en sommes un peu fatigués mais fiers, fiers d'avoir réalisé en intercommunalité le premier groupe scolaire primaire et maternelle du département. Coût : 11 500 000 F (hors giratoire et terrain). 6 300 F le m² (estimation fournie par le CAUE, début 1996), 6 117 F pour être plus précis.

Je poursuivrai en faisant un peu marche arrière et en revenant sur la réflexion qui a engagé nos deux communes dans cette orientation, et salué la présence de nos deux prédécesseurs qui ont ouvert la voie de la démarche.

Tout a commencé en 1985 avec les difficultés rencontrées : classe unique, fermeture, désertification de l'école du village malgré l'accroissement de la population.

La réflexion est engagée, que pouvons nous faire ? Regroupement pédagogique - accord de l'Académie - école maternelle à Armoy - école élémentaire à Le Lyaud. Résultat : aménagement des locaux, réouverture de classe, création de poste, enseignement et moyens pédagogiques améliorés, mieux adaptés pour les enfants, mais aussi pour les enseignants. Voilà pourquoi nous en sommes arrivés aujourd'hui à construire ce groupe qui était devenu un besoin. J'ose espérer que les moyens mis à disposition donneront entière satisfaction. Aux enseignants, je répète notre confiance malgré certaines déceptions professionnelles et le sentiment de toujours tout recommencer à zéro. Aux parents, j'exprime la reconnaissance de la collectivité, mettre des enfants au monde est aisé, les élever est de plus en plus difficile. Vous êtes aussi des enseignants de la morale, des vertus civiques et des exemples à suivre. Pour l'inter-communalité : souvent les structures sont prêtes, ce sont des gens qui ne le sont pas !

Merci.

GOUTTES DE VIE

Une centenaire à suivre...

Pour les membres de l'association de donneurs de sang bénévoles "Gouttes de vie", ce mercredi 14 janvier, n'était pas un jour de collecte comme les autres. En effet, Bernadette COTE, membre très actif du bureau, offrait son sang pour la 100^e fois. Depuis l'âge de 18 ans, Bernadette donne généreusement et avec le sourire, ce bien si précieux et si demandé par les hôpitaux, souvent en rupture de stock.

Lors du verre de l'amitié offert à Bernadette en présence de l'ensemble du comité, des médecins et infirmières de l'établissement de Transfusion Sanguine d'Annemasse, attachés au camion de collecte, Patrick SANQUER, président, a insisté sur cet exemple d'assiduité et de dévouement.

Souhaitons que les jeunes qui venaient donner leur sang pour la première fois ce soir là suivront



les traces de leur aînée et seront toujours aussi assidus à se présenter au camion de collecte.

Un grand merci à Bernadette.

La Batterie - Fanfare

La Batterie-Fanfare "L'Echo du Haut-Chablais" remercie toutes les personnes ayant participé à notre calendrier de l'année 1998. Ainsi que les villageois qui nous ont chaleureusement ouvert leur porte lors de notre passage mi-décembre pour la vente de ceux-ci. Nous vous donnons rendez-vous lors de nos différentes manifestations tout au long de l'année.



LES CARRIÈRES CHABLAISIENNES

La Jossière
74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 71 10 06

S.A.R.L. EXCELSIOR BAR

Place Henry-Bordeaux
74200 THONON
Tél. 04 50 70 20 62

ENTENTE ARMOY - LE LYAUD

Les séances de gymnastique reprendront début octobre selon les jours et heures habituels :

lundi matin 8 h 30 - 9 h 30

jeudi soir 20 h - 21 h

La presse régionale et des affiches dans les commerces du Lyaud et d'Armoiy préciseront, en temps voulu, dates et lieux de la reprise.

Durant la saison qui s'achève, le cours du jeudi soir a été fréquenté, en sus des fidèles par trois fillettes dont la souplesse et l'application ont dynamisé le groupe. Papas, mamans et enfants se sont épanouis dans cette activité partagée. N'hésitez pas à suivre cet exemple.

Bonnes vacances. Bougez, marchez, grimpez,

nagez, pédalez et revenez en pleine forme à la rentrée.

Une séance, un jeudi soir dans les bois de ville.



Hôtel-Restaurant A L'ECHO DES MONTAGNES

74200 ARMOY • Tél. 04 50 73 94 55

à 15 km
des pistes de ski

à 5 km
du Lac Léman

Pascal Saillet
ramoneur

NETTOYAGE
CHAUDIÈRES ET FOURNEAUX
ENTRETIEN DE TOITURES

74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 90 24



RENAULT

s.a.r.l. Armoiy Garage

Agent

Les Combes - Armoiy
Tél. 04 50 73 95 09 - Télécopie 04 50 70 56 80
Mécanique - Carrosserie
Dépannage nuit et jours fériés : tél. 04 50 87 90 66

PEINTURE & DÉCORATION

DEGENÈVE
Christion

REVÊTEMENTS • SOLS ET MURS • FAÇADES

Les Moulins d'Amphion - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 70 55 95
Fax 04 50 70 55 96

**PÉPINIÈRES
DE L'ERMITAGE**

Guy DUNOYER

74200 ARMOY
Tél. 04 50 26 42 97

Des Lyaudins en Libye

Le retour au pays

Un autre monde, aride, vierge de toutes traces, hostile même : voilà comment, en quelques mots résumés, les paysages traversés par la petite expédition de Lyaudins sauf peut-être qu'il manque certains qualificatifs... comme superbes ou géants ! Et pourtant, des centaines de kilomètres ont été parcourus sans âme qui vive, avec la seule compagnie des scarabées lors de bivouacs près d'une oasis, moment de la journée tant attendu car chacun savait que Christian Jacquet était là pour leur mitonner un bon repas qui leur redonnerait du cœur à l'ouvrage pour le lendemain même, les véhicules avaient droit à un traitement de faveur de la part de Pascal Détraz, pour la future longue journée qui les attendaient.

Une chaleur difficilement supportable durant la journée et des nuits glaciales, un sable si fin qu'il coule entre les doigts tel un liquide, qui s'engouffre partout, toujours, et qui à la première occasion emprisonne les roues des véhicules, entraînant des heures de dégagement avant de pouvoir poursuivre.

L'eau, symbole de la vie, prend ici une dimension suprême. Les journées entières se font au milieu d'un grand rien avec comme seul guide une boussole et un

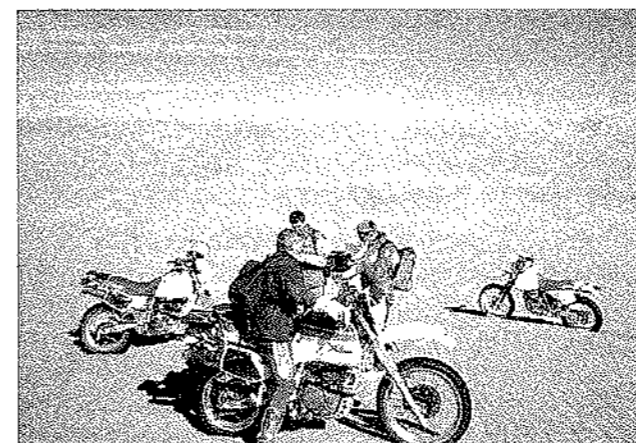


système de guidage par satellites GPS. Ce sont des moments d'une intensité rare qui excitent mais aussi donnent envie à ces aventuriers de rentrer à la maison.

Le secret du succès d'une telle expédition tient pourtant en quelques mots, des centaines d'heures de travail de préparation, une très forte passion et un grand soutien technique, amical et financier de quelques professionnels passionnés. Bref, un cocktail détonnant qui a su laisser, au plus profond de l'Erg Oubari, des traces Chablaisiennes.

Le plaisir de rentrer au pays laissait tout de même une impression d'inachevé.

"Nous y retournerons..." disent-ils, mais le plus important pour tous c'est le compagnonnage nécessaire pour un tel marathon, cette amitié qui s'est développée au cours des longs mois de préparation et lors de certaines étapes critiques du voyage qui, comme les énormes dunes de sables ou les montagnes érodées aux formes surprenantes et originales, laisseront à Pascal, Christian, Philippe, Gilles, Patrick, Fabrice, Didier, Laurent et Bernard, des souvenirs impérissables.



**DOMINIQUE
SERVAES**
Artisan Bijoutier

Route des Devants
74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 95 79

**Fabrication et Vente
au particulier
de Fromages Fermiers**

(Reblochon, Abondance, Tomme...)

Ferme du GAEC des 2 Savoies

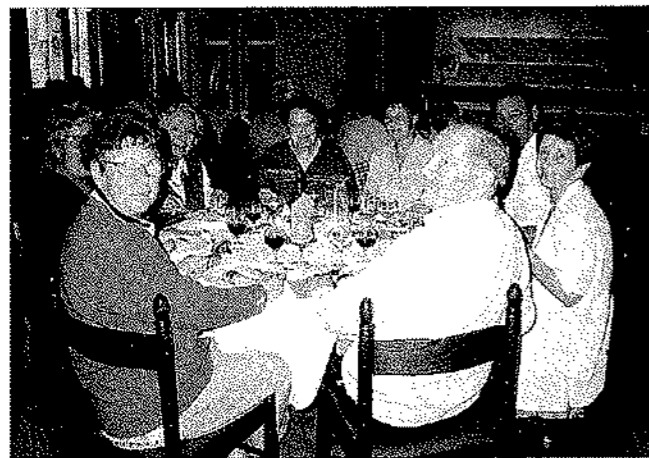
Trossy - 74200 Le Lyaud
(à 5 km de Thonon - par Noyer direction Le Lyaud)

Tél. 04 50 70 57 19

PROMENADE DES AINÉS DU VILLAGE

Le beau temps avait pourtant été commandé pour ce dimanche 14 juin 1998, mais c'est sous la pluie que vers 7 h le car de chez Frossard avec ses 51 occupants quittait le Lyaud en direction de la Franche Comté pour la traditionnelle promenade de nos aînés.

Première étape la Suisse et ses autoroutes. Un petit arrêt casse-croûte sur une aire helvète est le bienvenu. Les "pognes" d'Etienne sont particulièrement appréciées par ce temps maussade. A 10 h, arrivée à Métabief, en Franche Comté, pour la visite d'une fromagerie familiale spécialisée dans la fabrication du Mont d'Or, Comté et Morbier. Chaque étape de l'élaboration de ces trois fromages est passée en revue, du ramassage



du lait aux caves d'affinage, et se termine par une dégustation, histoire de se mettre en appétit. Puis départ pour Pontarlier, Mouthier Haute-Pierre (l'un des plus beaux villages de France), la vallée très boisée de la Loue et arrivée à Ornans (village natal du peintre Gustave Courbet) avec ses pittoresques vieilles maisons construites en encorbellement sur la Loue. Le déjeuner de midi sera fort apprécié, mais inutile de songer à flâner dans les rues d'Ornans, la pluie est à nouveau au rendez-vous. De plus, nous sommes attendus à Nans-sous-Sainte-Anne, à la taillanderie Philibert. Il s'agit d'une ferme-atelier du 19^e siècle, spécialisée dans la fabrication des outils taillants (la région, très rurale, s'y prête) et plus particulièrement des faux. Cette fabrique a fermé récemment, en 1969,



mais conserve outillage et machines (roues hydrauliques, martinets, soufflets de chêne) en parfait état de marche, nous l'avons constaté. Nous avons ainsi pu revivre les différentes étapes de fabrication d'une faux et nous faire une idée des conditions vraiment très pénibles dans lesquelles travaillaient les hommes (bruit, chaleur, position inconfortable, atmosphère humide ou très encrassée par la suie : la durée de vie d'un ouvrier était de l'ordre de 30 ans au siècle dernier !). Cette taillanderie est classée Monument Historique et a été primée au Concours National des "Chefs d'œuvre en péril". Le retour fût particulièrement calme et vers 21 h, juste pour le début du match de foot, chacun regagnait son domicile, après une journée agréable et bien remplie, malgré un temps capricieux.

ORFLOR

INTERFLORA

81, Grande Rue • Thonon

Tél. 04 50 70 19 41
Fax 04 50 70 20 17

ENTENTE LE LYAUD-ARMOY-ORCIER DE FOOTBALL

Du côté des débutants :

Tout au long de la saison écoulée une vingtaine d'enfants de 5 à 8 ans ont suivi les entraînements du mercredi après-midi avec une assiduité qui témoigne de leur passion pour le ballon rond. Pas de championnat pour ces petits, mais des plateaux hebdomadaires avec leurs copains d'Allinges, Brevon, Perrignier, les rencontres se déroulant à tour de rôle sur les terrains de ces clubs. Comme chaque année, le point d'orgue de la saison a été la Journée Départementale des Débutants. L'édition 1998 s'est déroulée le 21 mai dernier à Sallanches.

L'Entente était présente avec 17 enfants et des parents accompagnateurs tout autant passionnés que leur progéniture. Le soleil était de la partie pour cette grande fête du football soit une parfaite réussite (1 076 enfants rassemblés cette année). Nos trois équipes ont connu des fortunes diverses en fonction des poules plus ou moins relevées, mais chacun s'est consacré à sa passion une journée entière, dans une ambiance sympathique et chaleureuse.

Bien sûr, pas de classement final, tout le monde a gagné et a été récompensé : médaille, diplôme, tee-shirt, gomme, crayon, règle, une superbe photo avec Foutix (qui leur rappellera, dans quelques dizaines d'années que 1998 était l'année de la Coupe du Monde en France)... sans compter quelques coups de soleil en prime. Bravo à nos graines de champions pour leurs prestations et n'hésitez pas à venir les encourager au bord du terrain lors des plateaux du samedi !

Tournoi de Pentecôte : merci le ciel !

Cette année encore, pour la 5^e édition du tournoi des Jeunes de Pentecôte, le ciel a lui aussi joué le jeu ! Le temps splendide de samedi et lundi a contribué à la réussite de cette manifestation. Au total, ce sont 40 équipes qui ont foulé l'herbe des deux terrains du Lyaud, avec un éventail d'équipes maximum cette année : des Poussins aux moins de 17 ans. Samedi 30 mai : les moins de 15 ans et moins de 17 ans étaient à l'honneur. Du beau spectacle, avec des matches relevés dans une bonne ambiance. Dommage que la finale des moins de 17 ans ait été perturbée par une altercation entre deux joueurs et l'expulsion d'un jeune italien.

Nos moins de 17 ans terminent en fin de classement, ce qui ne les a pas démoralisés, bien au contraire, ils feront mieux l'an prochain. Les moins de 15 ans, sans forcer leur talent terminent en deuxième moitié du tableau.

Lundi 1^{er} juin : place aux poussins, benjamins et moins de 13 ans. La coloration du terrain, avec les maillots des différentes équipes est un régal pour les yeux. L'ambiance « bon enfant » et amicale des rencontres a permis un déroulement parfait de la compétition, sans accrochage.

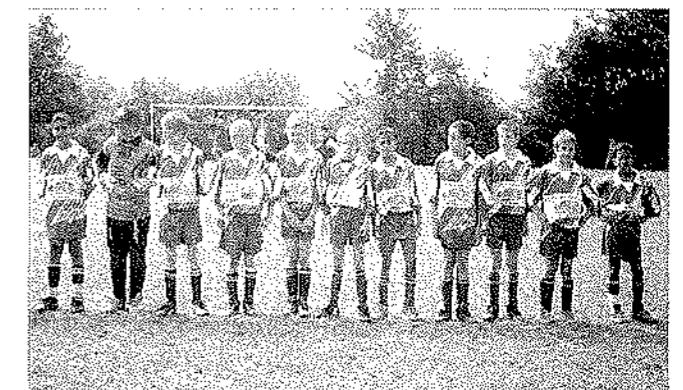
De bonnes places pour nos équipes. Dommage pour les moins de 13 ans, détenteurs du challenge 1997 qui perdent leur titre sur une séance de tirs au but contre Thonon.

Les Benjamins en revanche prennent la relève de leurs aînés en battant Thonon 2-1 en finale. Quant aux poussins, ils sont écartés de la finale, eux aussi, sur une série de tirs au but.

Débutants de l'Entente avec "Foutix" à SALLANCHES



Benjamins de l'Entente vainqueurs dans leur catégorie du Tournoi 1998



Le classement final s'établit ainsi :

Poussins	Benjamins	- 13 ans	- 15 ans	-17 ans
1 - Allinges	1 - Entente ALO	1 - Thonon	1 - Bonneville	1 - FC Val d'Aoste
2 - Thonon	2 - Thonon	2 - Entente ALO	2 - Lugrin	2 - Thonon
3 - Ent. ALO 1	3 - Brevon	3 - Marin	3 - Vétraz	3 - Amphion
4 - St Julien	4 - La Tour	4 - Allinges 2	4 - Amphion	4 - Reignier
5 - La Tour	5 - Allinges	5 - Allinges 1	5 - Cranves Sales	5 - Anthy-Margencel
6 - Gavot	6 - Vétraz	6 - Anthy-Margencel	6 - Entente ALO	6 - Abondance
7 - Brevon	7 - Léman	7 - Veigy	7 - Brevon	7 - Allinges
8 - Ent. ALO 2	8 - Gavot	8 - Brevon	8 - Léman	8 - Entente ALO

Ce tournoi n'aurait pas été si réussi sans l'intendance qui a œuvré dans l'ombre : 320 repas servis samedi et presque 460 lundi, en moins de temps qu'il ne faut pour le dire !

Merci à tous ceux qui ont travaillé tout au long de ces deux journées, tant au bar qu'au service de midi en passant par la friteuse, le grill des saucisses... et la vaisselle.

Un remerciement tout particulier à Madame BAL-DASSARRE pour sa bolonaise si délicieuse !

Denis pour ses pâtes "al dente" et son calme olympien ces deux jours !

Et nos pom-pom girls, pour leur démonstration...

L'équipe des supportrices des moins de 17 ans pour leur efficacité au service.

Nous comptons sur vous l'an prochain.

L'A.S. LE LYAUD - ARMOY

Très bonne cinquième place pour l'équipe fanion au terme de la saison en première division où, pour la première fois, le club était représenté dans toutes les catégories.

Saison sereine malgré les résultats décevants de la réserve, marquée par l'incorporation de juniors en fin de saison présage de l'avenir.

Un effectif stable où l'ambiance fût au rendez-vous, sous la conduite de l'entraîneur Jean-Pierre FROSSARD.

Un grand bravo au groupe «jeunes» pour leurs brillants résultats sous la houlette de Daniel FAVRE VICTOIRE.

De vives félicitations au trésorier Jean-Yves MEYNET pour sa médaille d'argent du District de Football, et un comité renforcé avec l'arrivée de Christian DILIN et, avec comme composition :

Président : BEL Bernard
 Vice-Président : FILLON Rémy
 MARCLAY Philippe
 ROGUIER Claude
 Secrétaire : MEYNET Jean-YVES
 Trésorier : FAVRE-VICTOIRE Daniel
 Président des Jeunes :

Autres membres : FILLON Yvette, FROSSARD Gilbert, NEPLAZ Gabriel, BEL André, ROUSSON Alain, IACAZZI Alain, BEL Louis, DILIN Christian, LE CORRE Thierry, BEL Denis, FROSSARD Olivier, FROSSARD Christophe

Un comité qui donne rendez-vous aux manifestations estivales, et principalement à la fête de l'été les 25 et 26 juillet prochain.



Calendrier des manifestations

Date	Organisateur	Manifestation	Lieu
13/07	Conseil Municipal	Bal gratuit	Le Lyaud
14/07	Comité des Fêtes d'Armoiy	Feu d'artifice	Armoiy
25-26/07	Conseil Paroissial le Lyaud	Fête de l'Été	Le Lyaud
12/09	Conseil Municipal	Gentlemen cycliste (élus et employés municipaux de la Haute-Savoie)	Le Lyaud
18/10	Conseil Paroissial Armoiy	Repas	Armoiy
25/10	Philippe Jacquet	Ronde des jeunes Course pédestre	Le Lyaud
8/11	Commission Sports et Loisirs	Course des Hermones	Le Lyaud
28/11	Association des Parents d'Elèves Armoiy-le Lyaud	Loto	Armoiy
6/12	Conseil Municipal	Repas des Aînés	Le Lyaud

BOUCHERIE • CHARCUTERIE • TRAITEUR

Robert JACQUET Fils

Bœuf limousin - Veau de lait - Volaille fermière

Plats cuisinés - Réceptions - Buffet - Lunch - Repas de société - Apéritifs, etc...

Vongy : Place de l'Eglise - Tél. 04 50 71 34 00

Thonon : 62, route d'Evian - Tél. 04 50 71 18 06 - Fax 04 50 26 32 24

J E A N G R A N D O

Ménager - Cuisines
Arts de la Table

1 et 6, rue des Granges • 74200 THONON-LES-BAINS

GENERAL INCENDIE

89, chemin de Morcy
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 70 42 82
Fax 04 50 70 41 01

BLOC NOTES

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat est ouvert chaque semaine :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de 9 h à 12 h,
- le lundi après-midi de 14 h à 17 h, le vendredi après-midi de 14 h à 19 h 30, à l'exclusion des jours fériés.

Tél. 04 50 73 90 51

Fax 04 50 70 57 26

ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage des ordures ménagères sur le territoire de la commune a lieu le jeudi matin de chaque semaine.

Cependant ce ramassage est reporté au vendredi matin de la même semaine lorsqu'un jour férié se situe soit le lundi, le mardi, le mercredi ou le jeudi de la semaine considérée.

DÉCHETTERIE

La déchetterie, située à Allinges, au lieu-dit Macheron, est ouverte les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Cette déchetterie étant strictement réservée aux habitants d'Allinges, Orcier et Le Lyaud, une pièce d'identité sera demandée à l'entrée.

URGENCES

Pompiers : tél. 18 (à utiliser avec discernement)

Gendarmerie : tél. 04 50 71 09 20

SANTÉ

Hôpital de Thonon-les-bains : tél. 04 50 26 77 77

Cabinet médical du Lyaud : Dr Machetto Laurence

Tél. 04 50 70 54 11

Infirmière libérale du Lyaud : Mme Pommery

Nelly - Tél. 04 50 73 90 40

A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Association A.D.M.R. de la Vallée du Brevon - responsable «travail» pour la commune du Lyaud, s'occupant notamment de la constitution des dossiers : Mme Bernadette Jordan - Tél. 04 50 73 90 66.

Les responsables d'associations

ASSOCIATION SPORTIVE LE LYAUD - ARMOY

M. Bernard BEL

123, route des Cathelins - Tél. 04 50 70 52 65

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE :

M. Michel MIGLIASSO

393, route des Devants

CONSEIL PAROISSIAL

POUR LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. André CORNIER

520, route des Devants - Tél. 04 50 73 95 08

TENNIS-CLUB DU LYAUD

M. LE CORRE Thierry

106, rue du Centre - Tél. 04 50 70 50 49

CONSEIL DES PARENTS D'ÉLÈVES

Mme CAMBUZAT Catherine

168, route du Stade - Armoiy - Tél. 04 50 70 52 57

BATTERIE-FANFARE «L'ECHO DU HAUT-CHABLAIS»

M. PETITJEAN Christophe

16, Résid. Collonges - Thonon - Tél. 04 50 70 14 07

ENTENTE ARMOY-LE LYAUD GYMNASTIQUE

Mme Odette LEREBOUJEF

512, route de Chambrettes - Tél. 04 50 73 90 60

CLUB RENCONTRE

Mme INGLIN Renée

201, rue du Sanjhon - Tél. 04 50 73 92 11

Mme Yvette FILLON

125, route des Cruets - Tél. 04 50 73 95 25

COURSES PÉDESTRES JEUNES ET ADULTES

M. JACQUET Philippe

231, route des Champs-de-Beule - Tél. 04 50 73 93 10

GOUTTES DE VIE

M. SANQUER Patrick

235, rue du Sanjhon - Tél. 04 50 73 94 98

ENTENTE LE LYAUD-ARMOY-ORCIER

M. FAVRE-VICTOIRE Daniel

222, chemin des Rierêts - Tél. 04 50 73 97 83

Etat Civil 1998 - 1^{er} semestre

Naissances

9 janvier	LIBERIOUX Valérian Florian
4 février	FAVRE-DEREZ Quentin
28 février	RAFFIN Léo Ray
3 mars	CHARLES-MANGEON Chloé
10 mars	LAIGLE Tristan
5 avril	JORDAN Vincent Jean Louis
17 mai	THOMAS Gabin Michel Constant
11 juin	VESIN Marie-Sara Claire Maryse

Mariages

7 février	LUGRIN Frédéric Alain Daniel et CHATELAIN Sylvie Marie Noëlle
27 juin	DUBOULOZ Nicolas Louis Maurice et BOIRE Fabienne Aline

Décès

9 février	MALACARNE Egidio
27 mars	DEAGE Fernande veuve COTE Francis
22 avril	BERTHET Gilberte Françoise veuve COLLOUD Louis François
19 mai	MERCIER Lucien André Mathieu

REPRO-LÉMAN

PHOTOCOPIES COULEURS

TIRAGE COPIE PLANS

IMPRESSION NUMÉRIQUE GRAND FORMAT

PLASTIFICATION TOUTS FORMATS

TEE-SHIRT PERSONNALISÉ

Tivoli 1 - Avenue du Châtelard - THONON

Tél. 04 50 71 91 59

SARL

Les Enfants de Jean-Pierre FILLON

CHAUFFAGE

SANITAIRE

FERBLANTERIE



Rue du Quart-d'Avaux - 74200 LE LYAUD

Tél. 04 50 73 90 43 - Fax 04 50 73 97 60

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Ets Gérard MOUCHE
21, route des Cathelins
74200 LE LYAUD

Tél. 04 50 73 91 11

Fax 04 50 73 95 61

L'Épicerie
du Boulanger
A. NÉPLAZ

PAIN
VIENNOISERIE
PATISSERIE
ALIMENTATION

77, rue du Centre • 74200 LE LYAUD

Tél. 04 50 73 91 03

CYCLISME : LAURENT JACQUEMOT

Champion de Haute-Savoie

La commune a le plaisir d'avoir sur ses terres de nombreux sportifs. Parmi eux, il en est un qui monte les échelons dans la hiérarchie du cyclisme national : c'est Laurent JACQUEMOT.

Après avoir évolué une dizaine d'années dans son club formateur d'Evian, Laurent, pour cette saison 1998 se devait de faire un choix :

- ou il restait le leader de son équipe en ne participant qu'à des courses régionales,

- ou il quittait Evian, pour un autre club plus important, dans l'optique de progresser.

Laurent opta pour le club d'Annemasse qui lui offrait les possibilités de faire partie d'une équipe de haut niveau, structurée en ayant la certitude de participer aux grandes courses nationales ou internationales.

Tout en poursuivant ses études en IUT à ANNECY, en section génie mécanique, Laurent, depuis le début de saison a su s'adapter à son nouveau club et à un entraînement plus intensif. Il fut l'un des meilleurs rhônalpins à la course Annemasse-Bellegarde.

- 5^e à ROCHEVILLE (près de Cannes) en mars

- 9^e à la Transversale (BOURG)

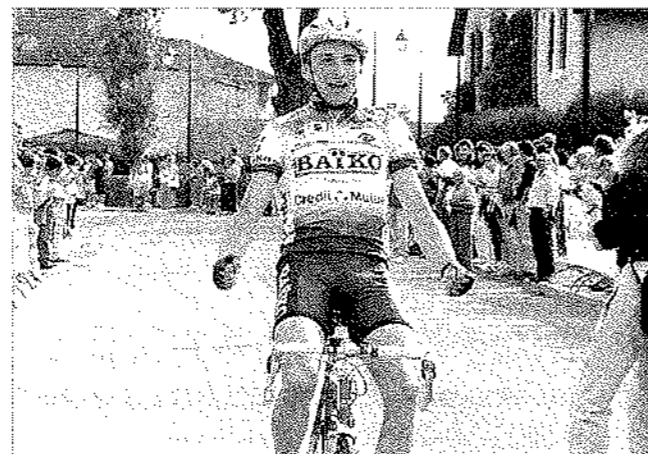
- 4^e à une étape du Tour de Saône et Loire

- 1^{er} aux Championnats de Haute-Savoie

- 2^e à RUMILLY

- 18^e de PARIS-TROYES.

A ce niveau, il n'est pas facile d'être dans les premiers, mais Laurent est un attaquant né, et les prochaines années devraient lui sourire. Graine de champion, puisque son père André vient de se voir décerner la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports pour ses éminents services rendus au cyclisme comme dirigeant. Bravo et félicitations !



PERRET-JANNERET PH.

CHARPENTE
COUVERTURE

LE LYAUD
THONON-LES-BAINS

04 50 70 54 79

Lucien PETITJEAN et Fils

ENTREPRISE CARRELAGE
FAIENCES

Moulins d'Amphion - LE LYAUD
Tél. 04 50 73 91 95

BUROPLAN

Tél. 04 50 26 43 36 - Fax 04 50 26 37 83

5 et 10, rue Jean-Blanchard
74200 THONON-LES-BAINS

Fournitures de bureau - Tirage de plans
Photocopies grande largeur - Photocopies laser couleur
Plastification tous formats - Tampons - Circulaires...

Votre distributeur

CALIPAGE
des professionnels qui s'engagent

HOME ÉVOLUTION

Construction • Rénovation
Agencement • Achat • Vente

Rue du Centre • 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 70 50 49 • Fax 04 50 70 55 17

ASSURANCE MALADIE

Sécurité Sociale - Caisse Primaire de Haute-Savoie

Le service communication vous informe :

Actualités de la CPAM

25 avril 1998

1 - Choisir votre médecin référent

Vous pouvez dès aujourd'hui, signer un engagement avec votre médecin généraliste qui devient alors votre médecin référent. Celui-ci s'engage à assurer un suivi médical plus global et à participer activement aux actions de prévention. Il appliquera les tarifs de consultation de base (soit 115 F, à ce jour) et vous n'aurez à régler que la part non remboursée par la sécurité sociale (soit 34,50 F). Pour une meilleure coordination de vos soins, renseignez-vous auprès de votre médecin généraliste.

2 - Votre pharmacien vous offre un nouveau service

Désormais votre pharmacien peut se charger de transmettre toutes vos factures de pharmacie (avec ou sans tiers payant), à votre Caisse d'Assurance Maladie.

Pour vous, cela signifie :

- ne plus remplir, ni expédier de feuilles pour les dépenses de pharmacie
- ne plus coller de vignettes,
- obtenir un paiement très rapide

Demandez ce service à votre pharmacien en lui présentant votre carte d'assuré social à jour.

3 - Traitement des dossiers

Si à la lecture de votre décompte, des règlements de soins n'apparaissent pas, ils sont en cours de traitement. Il est inutile d'appeler votre centre.

4 - Carte d'assuré social

Pour des remboursements fiables et rapides, signalez à votre centre tout changement de situation ainsi que toute anomalie constatée sur votre carte d'assuré social (date de naissance, adresse, bénéficiaires).

5 - Certificat d'accident du travail

Par décision du Conseil d'état rendue le 28 mai 1997, le volet 4 du certificat médical d'accident du travail a été supprimé. Toutefois, il incombe à l'assuré d'aviser son employeur de l'arrêt de travail par

le moyen qui lui convient (ex : photocopie du certificat).

6 - Allô CPAM : 08 36 67 33 33 (1,49 F/mn)

Pour savoir où en sont vos remboursements 24 h/24, 7 jours sur 7, composez ce numéro à partir d'un poste téléphonique muni d'une touche * et laissez-vous guider. Grâce à votre numéro de sécurité sociale (13 chiffres) et à votre code confidentiel qui vous a été communiqué (6 chiffres), le serveur vocal de la CPAM vous renseigne rapidement sur les derniers remboursements effectués pour votre compte. Allô CPAM est un service confidentiel, pratique, économique et facile d'utilisation. N'hésitez pas à vous en servir !

7 - Prévention bucco-dentaire

Depuis le 1^{er} juillet 1997, les demandes de traitement orthodontique peuvent être prises en charge à 100 % jusqu'au 16^e anniversaire de l'enfant (au lieu du 12^e). Attention, il n'est pas prévu de rétroactivité de la prise en charge dans le cas de traitements commencés avant le 1^{er} juillet 1997.

8 - Nouveau carnet de maternité

La CPAM met à disposition un nouveau guide de surveillance médicale des mères et des nourrissons en remplacement du carnet de maternité.

Délivré dès la déclaration de grossesse, ce guide plus pratique, contient un calendrier personnalisé des différents examens médicaux à effectuer pendant et après la grossesse.

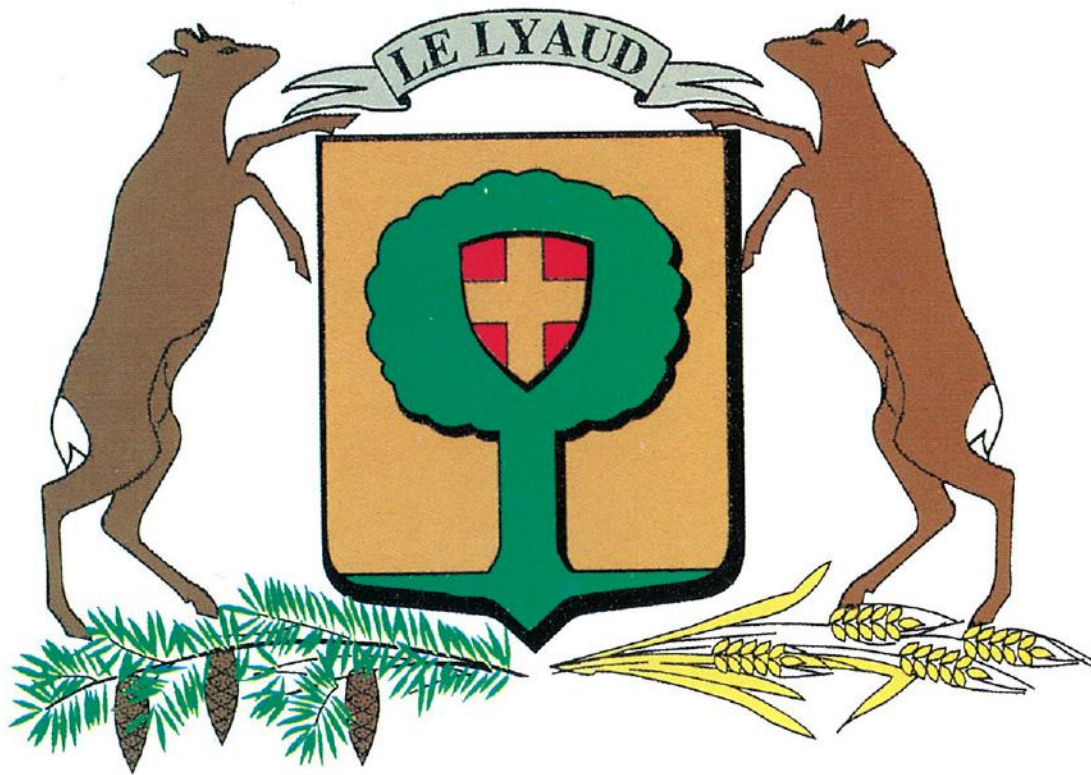
Trois autres guides sont édités pour la surveillance de l'enfant (1^{ère} année, 2^e et 3^e année puis 4^e à 6^e année). Ils sont à demander auprès du centre dont vous dépendez.

9 - Taux de cotisation maladie

Le taux salarial de cotisation maladie est passé de 5,5 % à 0,75 % depuis le 1^{er} janvier 1998.

10 - Plafond de sécurité sociale

Relèvement au 1^{er} janvier 1998 du plafond des salaires soumis à cotisations : 14 090 F mensuel. Ce plafond est désormais fixé pour l'année.



*Blason : «D'Or au tilleul de Sinople, chargé d'un écusson de gueules à la croix d'or»
Supports : deux chevreaux saillants, au naturel, posés sur des branches de sapin et épis de blé.*